

2023-5330
2024-05-13

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de sodium, RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 29-08-2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-5330
2024-05-13

Advance 12A Commercial

NO. D'HOMOLOGATION 30754

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
D.I.N. 02229425

PRINCIPE ACTIF : 10,3 % de chlore sous forme d'hypochlorite de sodium

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

**ClearTech Industries Inc.
1500 Quebec Avenue
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 1V7**

MODE D'EMPLOI :

Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter si nécessaire le dosage pour obtenir le taux de chlore disponible voulu.

POUR LES HÔPITAUX ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, LES ÉCOLES ET POUR L'UTILISATION EN GÉNÉRAL :

Pour la désinfection en général, la stérilisation et le blanchiment, ajouter 60 mL du produit Advance-12A par quantités de 10 Litres d'eau. Compter une période de contact de 10 minutes. Les surfaces de préparation alimentaire ainsi que les surfaces en contact avec des aliments doivent être rincés abondamment avec de l'eau potable avant d'être réutilisées.

(ATTENTION: NE PAS UTILISER LE PRODUIT ADVANCE 12A SUR LA SOIE, LA LAINE, LE MOHAIR, LE SPANDEX (LYCRA), LES COULEURS PEU RESISTANTES, LE CUIR, L'ALUMINIUM OU L'ARGENT.)

POUR L'AGRICULTURE ET LES PRODUITS LAITIERS, LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS ET DES BOISSONS :

Pour la préparation d'une solution de chlore disponible de 200 mg/L, ajouter 20 ml du produit Advance 12A à 10 Litres d'eau. Pour préparer une solution de chlore disponible de 25 mg/L, ajouter 5ml du produit Advance 12A à 20 Litres d'eau. Lorsque des concentrations égales ou supérieures à 200 mg/L de chlore sont utilisées, bien rincer les surfaces et les matériaux en contact avec des aliments avec de l'eau potable.

POUR LES PISCINES :

2023-5330

2024-05-13

1. Maintenir les niveaux quotidiens recommandés tels que déterminés par le kit de test. Chlore disponible gratuit: 1.0-3.0 mg/L, pH: 7.2-7.8, Alcalinité totale: 100-120 mg/L, dureté de calcium: 200-300 mg/L.
2. Initialement super chloré de l'eau de piscine en ajoutant à la piscine 1 L de **Advance 12A** par 10.000 L d'eau de piscine. Pour de meilleurs résultats, superchlorinate au crépuscule.
3. Chlorinate quotidiennement pour maintenir le chlore prper résiduel avec 250ml de **Advance 12A** PER 1000L d'eau de piscine, ou au besoin. REMARQUE : Le temps chaud, l'utilisation de la piscine abondante et la pluie peuvent nécessiter des taux d'utilisation plus élevés pour maintenir les résidus de chlore appropriés.
4. Superchlorinate hebdomadaire avec 1L de **Advance 12A** pour 10 000 L d'eau de piscine lorsque la température quotidienne moyenne est de 25 °C - 32 °C. Sinon, superchlorinate toutes les deux semaines.
5. Pour les algues visibles, superchlorinate en utilisant 2 L de **Advance 12A** par 10 000 L d'eau de piscine. Les fortes infestations d'algues peuvent nécessiter des doses allant jusqu'à 3 L par 10,000 L. Piscine à vide lorsque les algues mortes s'installent.
6. Pour les patageoires, chlorez quotidiennement pour maintenir un résidu de chlore de 3-5 mg/L en ajoutant 45mL **Advance 12A** par 1,000 L d'eau de piscine, ou au besoin. REMARQUE : Pour les piscines extérieures, les résidus de chlore peuvent être protégés contre la destruction par les rayons du soleil par l'ajout d'un stabilisateur

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

MISES EN GARDE

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Il faut porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes étanches ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures pour manipuler ce produit. Bien se laver après manipulation.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'ingestion, Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

2023-5330

2024-05-13

Toxique pour les organismes aquatiques. La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable. Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, hors de la lumière directe du soleil et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles.

ÉLIMINATION

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale, et se conformer à celle-ci. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement sur l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, sur les déversements et le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire ne doit être utilisé que conformément aux directives sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière incompatible avec les directives de l'étiquette constitue une infraction en vertu de la Loi Sur Les Produits Antiparasitaires.